



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/703
17 novembre 2005

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

580ème séance plénière

PC Journal No 580, point 15 de l'ordre du jour

DECISION No 703
PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE A DOUCHANBE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 649 du 16 décembre 2004,

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au
31 décembre 2006.